

# Bassin de Saint-Nazaire. Le fabricant d'engrais Yara de nouveau sanctionné pour pollution

[Ouest-France](#) Thierry HAMEAU. Publié le 10/09/2021 à 13h23

Le fabricant d'engrais Yara (Montoir-de-Bretagne) paiera 61 500 € de pénalités. Ses rejets en Loire ont été hors-norme pendant 410 jours cumulés.



« Les rejets en azotes et en phosphore peuvent être facteur de prolifération d'algues vertes », indique la préfecture. Ici, la grande plage de La Baule en 2018. | OUEST FRANCE

Nouvelle sanction pour Yara, le fabricant norvégien d'engrais azoté, installé le long de la Loire à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique). Il écope de 61 500 € pour avoir dépassé, en 2020, pendant 410 jours (cumulés), des valeurs limites de dépassement. Publié le 31 août, l'arrêté préfectoral mentionne 18 jours de pollution à l'azote et 29 jours au phosphate venant des eaux industrielles ; pour les eaux pluviales, 256 jours à l'azote et 107 au phosphore.

Cette sanction intervient à la suite d'[une autre liquidation partielle de l'astreinte journalière, début 2021, qui était alors de 28 500 €](#). La préfecture rappelle que « **les rejets en azotes et en phosphore sont préjudiciables pour la qualité des milieux récepteurs, via**

**notamment les phénomènes d'eutrophisation (écosystème trop nourri) ou être facteur de prolifération des algues vertes ».**

## **600 000 tonnes d'engrais chaque année**

L'entreprise de 170 salariés fabrique 600 000 tonnes d'engrais chaque année et subit la pression de l'État pour engager des travaux qui n'arrivent pas. Le directeur du site expliquait, en juin : « **Le processus de traitement classique est inapplicable. Une station d'épuration a besoin de volumes suffisants de matière organique, ce que nous n'avons pas.** »

## **Vigilance renforcée**

S'il le juge nécessaire, le préfet peut procéder à une nouvelle liquidation pour faire satisfaire le premier arrêté de mise en demeure qui remonte au 19 décembre 2011.

Yara France, qui est aussi une [entreprise Seveso](#), fait partie d'une liste de 13 sites industriels en France qui « **font encore l'objet d'incidents ou de non-conformités récurrentes** », indiquait cet été le ministère de la Transition écologique avant de placer [le site de Montoir sous « vigilance renforcée »](#).